

LE MINISTÈRE, LES PAS ET LA CNH : LE COMPTE N'Y EST PAS.

Après de très nombreuses demandes formulées par la CGT Éduc'action au cours des 2 dernières années, le ministère a profité de la **présentation des mesures issues de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 15 septembre dernier**, pour faire un premier **bilan des Pôles d'appui à la scolarité (PAS)**. Le ministère s'est contenté de reprendre des chiffres déjà connus et quelques données statistiques générales sur les difficultés rencontrées et les réponses apportées. Pour lui, ces éléments suffiraient à démontrer des « avancées », notamment le rapprochement avec le secteur médico-social et une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

Pour la CGT Éduc'action, **ceci ne constitue pas un bilan**. Nous exigeons des indicateurs précis sur les parcours des élèves et les conditions de travail des personnels. Un rendez-vous, une observation en classe ou une prise en charge ponctuelle ne garantissent ni la continuité ni la qualité du parcours de scolarisation. Il faut prendre en compte l'environnement social et familial, l'accès aux soins et les ressources médico-sociales du territoire. Et surtout, **les AESH ont disparu du bilan !** Pourtant, ce sont elles et eux qui accompagnent quotidiennement les élèves. La CGT Éduc'action revendique, plus que jamais, le recrutement d'enseignant-es, le renforcement de la formation spécialisée, un véritable statut pour les AESH, davantage d'interventions du médico-social et le renforcement des RASED afin que l'École inclusive soit une réalité de qualité.

Cette réunion devait avant tout permettre la présentation de la déclinaison ministérielle des mesures de la CNH. La « feuille de route » ministérielle de 3 ans prévoit notamment de « recentrer » les enseignant-es spécialisé-es, de « repenser » la place des AESH et de renforcer le pilotage. Derrière ces orientations et ces formules creuses, **le risque est de faire porter toujours davantage, dans une certaine ambiguïté, la responsabilité de l'inclusion aux seuls personnels, sans moyens supplémentaires.**

Rendre les apprentissages accessibles de façon universelle est une nécessité et un droit qu'on ne peut remettre en question. Mais à la différence de l'institution, **nous ne pouvons opposer accessibilité et compensation.** Chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une réponse adaptée à ses besoins.

L'inclusion ne peut pas reposer sur la bonne volonté des personnels ni se faire à moyens constants. Elle nécessite une politique volontariste, des droits, des personnels formés et des moyens à la hauteur des besoins !

Montreuil, le 22 septembre 2026